



Conseil Communautaire
09 février 2017
Damparis – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 47
Nombre de procurations : 18
Nombre de votants : 65
Date de la convocation : 01 février 2017
Date de publication : 17 février 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 15/17

Objet

Mandat spécial – suivi du
Contrat Local de Santé

Secrétaire de séance

Maurice BOUÉ

Rapporteur :

Nathalie JEANNET

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, R. Pouthier, B. Negrello, P. Verne, O. Meugin, P. Blanchet, R. Foret suppléé par B. Perrinet, JC. Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP. Cuinet, C. Demortier, JP. Fichère, JB. Gagnoux, N. Jeannet, P. Jobez, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, JM. Sermier, I. Voutquenne, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, M. Boué, JM. Daubigney, C. Hanrard, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : JL. Bouchard à JC. Lab, JC. Robert à M. Henry, M. Giniès à A. Albertini, M. Berthaud à S. Marchand, I. Delaine à C. Demortier, A. Douzenel à J. Lagnien, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JP. Cuinet, I. Girod à C. Nonnotte-Bouton, J. Gruet à P. Jobez, P. Jaboviste à S. Kayi, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, J. Péchinot à S. Champanhet, E. Schlegel à M. Hoffmann, P. Jacquot à B. Guerrin, C. François à B. Chevaux, G. Coutrot à JL. Croiserat, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés : D. Bernardin, G. Soldavini, G. Fumey, D. Michaud, F. Barthoulot, P. Bouvret, A. Hamdaoui, S. Hédin, JC. Wambst, H. Prat, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Dayet, D. Troncin, D. Chevalier, C. Mathez, V. Chevriat, P. Tournier, R. Curly.

Suite à la délibération n°GD94/16 en date du 15 décembre 2016 relative à la modification de ses statuts, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a souhaité compléter ses missions, dans le cadre de la compétence optionnelle relative à l'action sociale d'intérêt communautaire, par une mission d'élaboration, animation et suivi d'un contrat local de santé à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ces contrats locaux de santé sont des outils au service d'une stratégie locale en santé qui s'inscrit dans la durée et qui vise à apporter une meilleure réponse de proximité aux besoins de la population.

Ils participent activement à la réduction des inégalités territoriales de santé. Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins mais également sur les déterminants de santé (cohésion sociale, environnement, transport,...).

Ces contrats trouvent tout naturellement leur place à l'échelle de l'Agglomération, échelle de contractualisation demandée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La Ville de Dole a bénéficié d'un contrat local de santé signé en 2013 avec l'ARS et qui a pris fin en décembre 2016.

Il est proposé au Conseil Communautaire de confier à Monsieur Pascal JOBEZ, conseiller communautaire et adjoint à la Ville de Dole, chargé de la santé, du handicap et de l'offre de soins, un mandat spécial conformément à l'article L.5211-14 du CGCT, faisant référence aux missions accomplies par un élu avec l'autorisation du Conseil, dans l'intérêt de la collectivité (CE, 24 mars 1950, Sieur Maurice).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DONNE** un mandat spécial à Monsieur Pascal JOBEZ, conseiller communautaire, pour l'élaboration, l'animation et le suivi du Contrat Local de Santé,
- **NOTE** que Monsieur Pascal JOBEZ pourra, dans le cadre de cette compétence, participer au Bureau Communautaire sur invitation du Président,
- **NOTE** que Monsieur Pascal JOBEZ aura toute latitude pour s'appuyer sur la direction de la santé de la Ville de Dole pour la mise en œuvre du Contrat Local de Santé sur l'agglomération doloise,
- **NOTE** que l'attribution de ce mandat spécial confère à l'intéressé droit à remboursement des frais de mission, de déplacement et de représentation engendrés dans ce cadre, sous réserve de la fourniture des justificatifs correspondants.

Fait à Dole,
Le 09 février 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Actions Sociales / Politique de la Ville - Santé
- Trésorerie Principale
- Monsieur Pascal JOBEZ

